

COMMUNIQUE DE PRESSE

CYCLISME – AFFAIRE FLOYD LANDIS C/ USADA

L'AUDIENCE DU TAS EST TERMINEE – DECISION FINALE ATTENDUE EN JUIN

Lausanne, 24 mars 2008 – L'audience du TAS dans le cadre de l'arbitrage entre le coureur cycliste américain Floyd Landis et l'Agence américaine anti-doping (USADA) est arrivée à son terme. L'audience a débuté le mercredi 19 mars 2008 et s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui (à l'exception du dimanche de Pâques). Au total, plus de 35 heures ont été nécessaires à la Formation du TAS pour entendre les parties, ainsi que 14 témoins et experts; en outre, des déclarations écrites de 10 témoins supplémentaires ont été versées au dossier.

L'audience s'est déroulée dans d'excellentes conditions dans les locaux de l'étude Debevoise & Plimpton LLP à New York/USA.

La Formation du TAS aura besoin d'un certain temps pour étudier ce volumineux dossier, ainsi que les derniers mémoires des parties, qui devront être déposés le 18 avril 2008, avant de rendre une décision finale, qui n'est pas attendue avant le mois de juin 2008. La Formation d'arbitres en charge de cette affaire est composée comme suit : Me David Williams, avocat à Auckland/Nouvelle Zélande (Président), Me Jan Paulsson, Paris/France et Me David W. Rivkin, avocat à New York/USA. Une brève présentation de chaque arbitre peut être consultée sur le site internet du TAS (www.tas-cas.org/arbitreslistegen).

Floyd Landis a interjeté un appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport le 9 octobre 2007 contre la décision rendue par l'Association américaine d'arbitrage (AAA) le 20 septembre 2007. Le tribunal de l'AAA a disqualifié Floyd Landis du Tour de France 2006 et lui a imposé une suspension de deux ans. Le cycliste américain demande au TAS d'annuler la décision de l'AAA.

La sentence finale sera publiée sur le site internet du TAS dès qu'elle sera disponible. En accord avec les parties, le TAS ne fera aucune déclaration avant la communication de la décision.